



COMMUNIQUÉ

DE PRESSE

PÉRENNISATION DE L'AMÉNAGEMENT CYCLABLE AVENUE CHARLES DE GAULLE

Janvier 2021



AVENUE CHARLES DE GAULLE



AMÉNAGEMENT CYCLABLE



En août 2020, dans le cadre des mesures sanitaires en vigueur, la Ville d'Aix-les-Bains a équipé l'avenue Charles de Gaulle de 2 bandes cyclables monodirectionnelles, l'une dans le sens montant et l'autre dans le sens descendant.

Les 5 mois d'expérimentation ayant été concluants, ce dispositif visant à faciliter la circulation des cycles sera pérennisé prochainement. Les travaux commenceront à compter du 18 janvier.

Afin d'améliorer la sécurité de tous les usagers, la limitation de la vitesse à 30 km/h sera également maintenue.

Frédérique HENTZ

Directrice de la communication

Tél. 04 79 35 05 85 - Mobile 06 21 72 50 25 - f.hentz@aixlesbains.fr